



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MERCREDI 29 SEPTEMBRE 2021**

Le 29 septembre deux mille vingt et un, à 18 heures 30 minutes, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués le 22 septembre 2021, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrick COMBEMOREL, à la salle polyvalente de Lurcy-Lévis, 24 bis Boulevard Gambetta.

ETAIENT PRESENTS :

Maire : M. COMBEMOREL Patrick

Adjoint : Mme LAFORET Véronique, M. GUERIN Michel, Mme BERNIGAUD Murielle, Mme ROULET Michèle

Conseillers municipaux : M. FOYENTIN Samuel, Mme COFFINET Béatrice, M. MAULAZ Hervé, Mme SIGNORET Caroline, M. GEORGET Cédric, Mme GOMEZ Bernadette

ETAIENT EXCUSES :

Adjoint : M. BISSONNIER Jean-Paul

Conseillers municipaux : M. IGLESIAS José, Mme CALIGIURI Valérie, M. BUSSEROLLE Olivier, M. TISSIER Gaëtan, Mme PORCHER Marion, Mme BERTHET Chantal, M. VANNEAU Claude

ONT DONNE POUVOIR :

Jean-Paul BISSONNIER à Patrick COMBEMOREL, Marion PORCHER à Véronique LAFORET, Valérie CALIGIURI à Béatrice COFFINET, Claude VANNEAU à Bernadette GOMEZ, José IGLESIAS à Samuel FOYENTIN

SECRETAIRE DE SEANCE : (Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT)

MICHEL GUERIN

OUVERTURE DE SEANCE PAR LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE PATRICK COMBEMOREL :

Constatation du quorum

DELIBERATIONS				
THEME	NUMERO	OBJET	RAPPORTEUR	PAGE
DOMAINE ET PATRIMOINE	2021_0601	VENTE DE DEUX PARCELLES A LA SOCIETE CLASSIC TRIBUTE A LURCY-LEVIS – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 2019-05-13 DU 17/12/2019	Patrick COMBEMOREL	2
SOCIAL	2021_0602	AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE FUSION ENTRE L’EHPAD « SOLEIL COUCHANT » DE LURCY-LEVIS ET LE CENTRE HOSPITALIER DE BOURBON-L’ARCHAMBAULT	Patrick COMBEMOREL	3
ENFANCE	2021_0603	APPROBATION DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE – COMMUNE DE LURCY-LEVIS - 2021-2024	Patrick COMBEMOREL	4



En préambule Monsieur le Maire annonce la naissance du fils d’Olivier Busserolle, puis donne la parole à Bernadette Gomez qui a perdu sa maman.

Bernadette Gomez souhaite avec son frère remercier l’ensemble du Conseil municipal pour les gestes de sympathie lors du décès de sa maman.

DELIBERATIONS

Monsieur le Maire, propose de rajouter 2 nouvelles délibérations :

- Le projet de fusion entre l’EHPAD de Lurcy-Lévis et l’Hôpital de Bourbon-L-Archambault suite au conseil d’administration de l’EHPAD de vendredi 24 septembre ;
- Le Projet Educatif de Territoire suite à un mail reçu également vendredi 24 septembre ;

DOMAINE ET PATRIMOINE :

DELIBERATION N° 2021_0601	VENTE DE DEUX PARCELLES A LA SOCIETE CLASSIC TRIBUTE A LURCY-LEVIS – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 2019-05-13 DU 17/12/2019
Rapporteur	Patrick COMBEMOREL

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de la société Classic Tribute, représentée par Mr Xavier Petit-Jean-Boret, qui souhaite s'implanter sur 2 parcelles communales situées au lieudit Saudine, parcelle cadastrée AK 48 et AK 51 pour une contenance totale de 5 382 m², en vue d'installer un Haras mécanique.

En 2019, une vente avait été actée pour 3 parcelles d'une superficie de 9 000 m². Pendant le 1^{er} confinement Mr Petit-Jean-Boret avait abandonné son projet puis il est revenu vers la mairie avec un nouveau projet de Haras mécanique. Il s'agit d'installer un bâtiment de 300 ou 400 m² afin de faire de la mise au point de véhicules de luxe, avec une partie loft où les propriétaires des véhicules pourront travailler ou se reposer et lorsque la voiture sera prête ils pourront aller tourner sur le circuit.

Par contre Monsieur le Maire souhaite ne vendre que 2 parcelles sur les 3 et garder le terrain donnant sur la route de Pouzy d'une superficie de 3 000 m². Première raison, pour un bâtiment de 300 m², nul besoin d'un terrain de 9 000 m², deuxième raison, il souhaite destiner ce terrain à une station de lavage.

Sur ce point, Monsieur le maire travaille actuellement sur 2 pistes avec des personnes qu'il a contacté pour envisager cette réalisation.

Il est proposé de fixer un prix de vente à 0,50 € du mètre carré.

Après un délibéré contradictoire, le Conseil municipal vote en scrutin public, à l'unanimité des membres présents :

- 16 voix pour (dont 5 pouvoirs).

ARTICLE 1 : **Accepte** de vendre les parcelles de terrain cadastrées, AK 48 et AK 51 pour une contenance totale de 5 382 m² à la société Classic Tribute, représentée par Mr Xavier Petit-Jean-Boret, pour un montant de 0,50 €/m², soit 2 691,00 €.

Etant précisé que cette cession est consentie uniquement à destination artisanale, industrielle ou commerciale. La mairie se réserve le droit de reprendre cette parcelle en cas de non réalisation du projet au terme d'un délai de trois ans après la signature de la vente. Toute revente du terrain devra être réalisée en accord avec la municipalité au même prix d'achat auquel pourra s'ajouter le prix d'éventuels équipements réalisés sur la parcelle.

ARTICLE 2 : **Autorise** Monsieur le Maire ou Madame Murielle BERNIGAUD, adjointe déléguée au patrimoine à signer l'acte de cession par acte notarié auprès de l'office notarial au choix de l'acquéreur, les frais d'actes et d'honoraires étant à sa charge.

ARTICLE 3 : **Invite** Monsieur le Maire ou son représentant à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

SOCIAL :

DELIBERATION N° 2021_0602	AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE FUSION ENTRE L'EHPAD « SOLEIL COUCHANT » DE LURCY-LEVIS ET LE CENTRE HOSPITALIER DE BOURBON-L'ARCHAMBAULT
Rapporteur	Patrick COMBEMOREL

Monsieur le Maire présente le projet de fusion entre l'EHPAD « Soleil couchant » de Lurcy-Lévis et le Centre Hospitalier de Bourbon-L'Archambault.

Monsieur le Maire en avait parlé lors du Conseil municipal du 7 avril 2021.

Cette fusion serait une bonne chose, afin de conserver, entre autre, le Directeur actuel qui donne entière satisfaction à tout le monde, il va de l'avant et a plusieurs projets ; Notamment un plan d'investissement relativement conséquent : Il a fait changer la literie, il doit lancer les travaux pour refaire les volets roulants qui sont bloqués dans certaines chambres (les résidents sont dans le noir toute l'année), revoir la toiture car il y a des fuites, changer le matériel de cuisine, le matériel informatique.

Sur ces 2 points, Monsieur le Maire leur a demandé de revenir vers la mairie car les associations pourraient être intéressées pour récupérer le matériel.

Lors de la séance du 7 avril 2021, l'ensemble du Conseil municipal avait émis un avis favorable mais sans délibérer, aujourd'hui l'Agence Régionale de la Santé demande une délibération.

Il précise, en outre, que l'ensemble du personnel est favorable à la fusion, et reprecise que ce n'est en aucun cas une absorption par l'hôpital de Bourbon.

Vu, l'avis favorable à l'unanimité du conseil d'administration de l'EHPAD « Soleil couchant » Lurcy-Lévis concernant :

- A la mise en place d'une direction commune entre le Centre Hospitalier de Bourbon l'Archambault et l'EHPAD de Lurcy-Lévis.
- A la fusion entre le Centre Hospitalier de Bourbon l'Archambault et l'EHPAD « Le soleil couchant » de Lurcy-Lévis, dès que les conditions juridiques et organisationnelles seront réunies, si possible en septembre 2022.

Après un délibéré contradictoire, le Conseil municipal vote en scrutin public, à l'unanimité des membres présents :

- 16 voix pour (dont 5 pouvoirs).

ARTICLE 1 : Emet un avis favorable à la fusion entre le Centre Hospitalier de Bourbon l'Archambault et l'EHPAD « Le soleil couchant » de Lurcy-Lévis.

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents administratifs y afférent.

ARTICLE 3 : Invite Monsieur le Maire ou son représentant à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

ENFANCE :

DELIBERATION N° 2021_0603	APPROBATION DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE – COMMUNE DE LURCY-LEVIS - 2021-2024
Rapporteur	Patrick COMBEMOREL

Monsieur le Maire présente le Projet Educatif de Territoire 2021- 2024, réalisé par le centre social de Lurcy-Lévis.

Après une visite à la garderie, il a été constaté qu'il y a d'une part un problème avec le sol et d'autre part un problème de place.

Il y a 2 garages qui pourraient servir pour l'agrandissement, les travaux sont estimés à 50 000,00 €.

Les centres sociaux dans le cadre de projets éducatifs de territoire pourraient obtenir de meilleurs financements que la commune.

Le projet a été présenté au nom de la commune à la CAF et à l'éducation nationale et a été validé.

Le projet contient également un plan mercredi, un label qui permet de labelliser le centre social dans ses actions et de bénéficier d'aides de la CAF.

Ce PEDT est porté par la commune mais délégué au centre social de Lurcy-Lévis, celui-ci travaille au plus près des familles d'un secteur constitué de 12 communes qui représente 80 familles et une centaine d'enfants, pour 6 000 habitants.

Le projet social met l'accent sur la lutte contre l'isolement et la citoyenneté, il explique que le territoire est marqué par la perte d'habitants, que cela crée des problèmes d'emploi, que les faibles ressources des habitants et les difficultés de mobilités donne un diagnostic relativement alarmant.

Le centre social anime un certain nombre de services : Le Relais Assistantes Maternelles, l'accueil périscolaire, l'accueil de loisirs, des actions d'accompagnement à la parentalité ...

Il précise en conclusion qu'à travers diverses instances de concertation, il s'agit de s'éloigner du « faire pour » et de favoriser le « faire ensemble ».

Ce PEDT sera envoyé à l'ensemble du Conseil municipal.

L'équipe du centre social est une équipe formidable qui mène avec brio les différentes actions.

Dans la même idée, l'association Lurcy-Sports-Loisirs est en train d'évoluer avec une nouvelle équipe qui souhaite revoir l'organisation du Folklore en un festival plus ouvert. Lors d'une réunion la municipalité à renouvelé son soutien à ce projet.

L'objectif est que Lurcy Sports Loisirs puisse reprendre l'organisation d'une fête à Lurcy dans la continuité de fête la Place qui a eu lieu en Aout 2020 et 2021, organisée par la mairie

Monsieur le Maire leur a également proposé de travailler en collaboration avec le centre social.

D'autre part il va recevoir la personne en charge de la bicyclerie qui a un projet avec le vélodrome.

Lors de la journée prestige les conseillers départementaux se sont déplacés et ont trouvé ce Vélodrome très beau. Ils sont prêts à s'investir pour ce Vélodrome. Il serait bien de pouvoir créer une fête du Vélo.

Hervé Maulaz dit que l'idée est donc que le centre social aille chercher les financements avant que la commune vienne compléter, ce que confirme Monsieur le Maire.

Samuel Foyentin demande comment les travaux vont se passer, devons-nous faire appel à un architecte ?

Monsieur le Maire répond qu'à priori non sauf si cela nous permet d'être mieux financé.

Véronique Laforêt explique qu'effectivement il va devenir urgent d'agrandir car les effectifs augmentent chaque année.

En l'absence de remarques supplémentaires, Monsieur le Maire met aux voix :

Les PEDT est le fruit de plusieurs rencontres menées depuis septembre 2020 entre l'équipe municipale et le centre social.

Les objectifs éducatifs sont :

- La sécurité, le bien-être et l'épanouissement des enfants ;
- Le soutien aux familles ;
- Le développement physique et psychique de l'enfant ;
- La sociabilisation, la citoyenneté ;
- L'éducation.

Les moyens et fonctionnement sont :

- Les encadrants : une rigueur commune aux différents Accueils ;
- Des locaux adaptés ;
- Accessibilité et relations avec les familles simplifiées ;
- Des contenus adaptés ;
- Une remise en cause permanente : l'évaluation

Après un délibéré contradictoire, le Conseil municipal vote en scrutin public, à l'unanimité des membres présents :

- 16 voix pour (dont 5 pouvoirs).

ARTICLE 1 : **Adopte** le Projet Educatif de Territoire 2021-2024, tel que réalisé par le centre social rural de Lurcy-Lévis et présenté en annexe.

ARTICLE 2 : **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le PEDT et tous documents administratifs y afférent.

ARTICLE 3 : **Invite** Monsieur le Maire ou son représentant à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

1- LOCAL MARCHÉ DE PRODUCTEURS :

(RAPPORTEUR : CEDRIC GEORGET)

Cédric Georget explique que lundi 27 septembre, la commission développement économique a reçu 5 producteurs, installés à Ainay le Château dans le cadre d'un marché de producteurs locaux.

Au départ, ils étaient 15 producteurs, ils présentent et vendent les produits de ces producteurs qui sont principalement bio, et viennent d'un périmètre de 100 km maximum. A ce jour, quasiment toutes les denrées sont proposées avec 40 producteurs.

Séance du 29 septembre 2021

Sur le fonctionnement, il s'agit d'une association à but non lucratif, qui permet de prendre en charge le fonctionnement du local et les coûts d'installation. Les différents producteurs amènent leurs produits au local et deux personnes se chargent de la vente. En tout c'est une dizaine de personnes qui se relaient.

Grâce à un logiciel, le prix du produit scanné est automatiquement reversé au producteur concerné, une participation par les producteurs est reversée à l'association sur le produit des ventes.

Ils souhaitent s'implanter à Lurcy-Lévis dans le cadre de la même association, sur 3 demies-journée dont les jours et heures restent à définir. Il a été évoqué la matinée du lundi avec le marché et l'éventuelle présence en soirée pour les gens qui travaillent ou pourquoi pas le week-end.

Le local envisagé est au niveau du marché couvert avec plusieurs possibilités :

- La partie gauche, le local de stockage des chaises et du podium, pour la réserve et le point de vente. Pas très simple car peu de lumière et excentré ;
- La partie gauche comme réserve et l'installation des producteurs dans le marché couvert, avec un principe de rayonnages et de vitrines sur roulettes de manière à être déplaçable et conserver l'utilisation du marché couvert ou revoir la destination du marché couvert et laisser les rayonnages en place ; l'idée de s'installer dans un marché couvert leur a plu.

Ils auraient la possibilité de s'installer le lundi matin en plus du marché dans ce même lieu.

- Utiliser la partie droite, le local de stockage des tables et bancs, qu'ils utiliseraient comme une réserve et un aménagement devant pour la vente. Cette partie les intéresse également par la proximité de l'eau et de l'électricité.

Chacun réfléchi de son côté, l'idée dans un premier temps est de rester sur quelque chose d'amovible, afin de ne pas engager de travaux sans s'assurer que cela fonctionne.

Ils ont également rencontré la propriétaire de l'ancien Vival et le centre social pour un local.

Ayant perdu l'épicerie Vival, Cédric Georget trouve l'idée super si elle peut être réalisée.

En discutant avec eux, on constate que ce marché des producteurs peut quasiment faire office d'épicerie.

Ils développent des produits qui ne sont pas locaux mais soit en commerce équitable, soit en achat direct chez un producteur (exemple riz de Camargue, agrumes, chocolat).

Comme Cédric Georget, Monsieur le Maire croit beaucoup en ce marché des producteurs.

Cédric Georget précise qu'il s'agit de jeunes, motivés et que l'on est sur du circuit court, de plus ils ont un réseau de producteurs intéressants et peuvent apporter un certain nombre de producteurs.

Le projet est intéressant car il donne une variété de produits, le miel, le vin, les huiles, les farines.

Monsieur le Maire explique que l'on attend qu'ils reviennent vers nous, puis la commission sera réunie afin de prendre une décision. La mise à disposition du marché serait gratuite.

Le côté droit du marché couvert leur permettrait de bénéficier de l'eau et de l'électricité. Ils pourraient également bénéficier dans un premier temps de la chambre froide du marché couvert. La municipalité pourra les accompagner afin d'obtenir des aides dans l'acquisition de chambres froides ou de vitrines réfrigérées.

La mairie pourrait également envisager d'avancer le coût d'acquisition du matériel que l'association rembourserait sous forme de loyers.

Le marché couvert serait le lieu adéquat car sa fonction première est le marché. La salle socioculturelle qui est peu utilisée pourrait l'être plus et mieux si les manifestations du marché couvert sont réorientées vers celle-ci. Une étude est en cours sur le taux d'occupation, qui l'utilise et pour quel type de manifestation ?

Cédric Georget pense comme Monsieur le Maire et dit que les rifles seraient bien mieux à la salle socioculturelle. Il faut ouvrir cette salle et l'utiliser.

Cédric Georget fait cependant remarquer qu'à moyen terme ils auront besoin d'installations en dur et que cela posera la question de l'utilisation du marché couvert. Il pense également que concernant les manifestations des associations, un pas peut être fait de chaque côté. La municipalité peut revoir à la baisse le prix de la location de la salle socioculturelle et de la salle polyvalente et en même temps les associations de leur côté pourraient également faire un pas. Cela doit aller dans les deux sens.

Le Maire explique que le moment venu, les deux commissions concernées devront se réunir pour discuter de tout cela et faire de nouvelles propositions de tarifs.

Cédric Georget dit qu'il pourrait être envisageable d'évoluer vers un marché couvert munis de boxes, comme cela se fait à Vichy, Moulins ou Saint-Amand-Montrond.

Le Maire explique que les producteurs ont insisté sur le fait que ce marché devra être indiqué.

Cédric Georget précise que l'objectif serait pour eux de s'installer à partir du 10 décembre 2021.

Véronique Laforêt dit qu'effectivement cela leur permettrait d'être installé pour le marché des réveillons.

2- INFORMATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE :

- L'épicier de Saint-Pierre-Le-Moûtier ne reprend pas le Vival.
- La vente et la reprise de l'entreprise de pompes funèbres située boulevard Gambetta ne s'est pas faite.
- Boulevard Gambetta, un barber shop / coiffeur ouvrirait au mois de novembre.
- Des ministres Togolais et Roselyne Bachelot devaient venir au mois d'octobre au Street Art mais ils ont annulé et ont repoussé au mois de mai 2022.
- L'inauguration du city stade aura lieu le 3 décembre 2021, avec nos partenaires financiers, avec un parrain Jean-Marc Schaer, ancien international de football, il a été quart de finaliste aux jeux olympiques de 1976 avec l'équipe de France, finaliste de la coupe d'Europe de club champions avec l'AS Saint-Etienne, il a joué à Auxerre et a fini sa carrière à Moulins. Il a été journaliste photographe à la Montagne et il est actuellement Conseiller Municipal d'Yzeure.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions supplémentaires, Monsieur Le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 19h55.

Le Secrétaire de séance

Michel GUERIN



Le Président de séance

Patrick COMBEMOREL

